

DGA AG
Direction Achat Public
Service Achats Marchés Moyens Généraux

**Objet : DECISION DU REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR CONCERNANT
L'ACCORD-CADRE A BON DE COMMANDE RELATIF À LA FOURNITURE DE PEINTURE
ET DE PETIT OUTILLAGE POUR LE SPUA ET D'AUTRES SERVICES DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHONE – 2022-0245**

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3221-11,
- Vu le code de la commande publique,
- Vu la délibération n° 5 du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône du 1^{er} juillet 2021 donnant, notamment en vertu de l'article L.3221-11 du code général des collectivités territoriales, délégation de compétence à madame la présidente du Conseil départemental en matière de marchés publics,
- Vu l'arrêté n° 2021-004 du 19 juillet 2021 de Madame la Présidente du Conseil départemental donnant délégation de fonction à Madame Corinne Chabaud, Conseillère départementale, en matière de marchés publics et délégations de service public,
- Vu l'avis d'appel public à concurrence émis le 15/06/2022, relatif à l'accord-cadre cité en objet,
- Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres, établi par la direction de l'achat public et la direction de la maintenance et de l'exploitation,
- Vu la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 27 octobre 2022,
- Au bénéfice des considérations figurant dans le rapport d'analyse des candidatures et des offres présenté par la direction de l'achat public et la direction de la maintenance et de l'exploitation, la commission d'appel d'offres consultée,

DECIDE :

Article 1 :

- De déclarer recevables, les candidatures de : ① AKZONOBEL DISTRIBUTION, ④ ZOLPAN et ⑤ COULEURS DE TOLLENS
- De déclarer irrégulières, les offres de : ④ ZOLPAN et ⑤ COULEURS DE TOLLENS
- De déclarer régulière, l'offre de : ① AKZONOBEL DISTRIBUTION
- De classer Première l'offre de : ① AKZONOBEL DISTRIBUTION

Article 2 :

Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les formes habituelles et transmise au contrôle de légalité.

Fait à Marseille, le 27/10/2022

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation,
La déléguée aux marchés publics et aux
délégations de service public



Corinne Chabaud